



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 14390

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation scolaire des enfants sourds en Franche-Comté. Une classe spécialisée pour les sourds (CLIS 2) doit être fermée à la prochaine rentrée à Besançon, compte tenu d'une baisse des effectifs. Or, il semblerait que cette décision puisse remettre en cause à terme l'existence des classes spécialisées en question sur la région Franche-Comté, ce qui ne manquerait pas de porter un lourd préjudice aux enfants les plus en difficulté. Les enfants victimes du handicap de surdité sont très souvent maintenus en milieu scolaire ordinaire. Lorsqu'ils sont en situation d'échec prolongé, les enfants sourds, du Jura en particulier, sont orientés vers les CLIS 2 de Besançon. La suppression d'une classe ferait dès lors se côtoyer des enfants de niveaux scolaires très hétérogènes, avec des modes de communication très différents, au détriment par conséquent de la cohérence donc de la qualité de l'enseignement proposé. Au regard de ces éléments, il souhaite dès lors alerter le Gouvernement et lui demande sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'affectation de l'ensemble des emplois de l'enseignement du premier degré relève de la compétence des autorités académiques qui répartissent, après consultation des organismes et des partenaires intéressés, les moyens qui leur sont alloués, en fonction des priorités départementales. Le dispositif d'accueil des enfants déficients auditifs a fait l'objet d'un examen approfondi lors des travaux préparatoires de la carte scolaire. Pour la rentrée scolaire 1998, l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs a effectivement décidé la suppression d'un emploi d'instituteur spécialisé à l'école Ile-de-France à Besançon et le transfert des cinq élèves de cette classe d'intégration scolaire (CLIS) à projet langue des signes française (LSF) vers l'école de Vieilles-Perrières à Besançon. Cette école dont les caractéristiques et la taille permettent une meilleure intégration fonctionnera donc avec deux CLIS - l'une de cinq élèves à projet LSF et l'autre de six élèves à projet oral et langage parlé complété (LPC).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14390

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2732

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4300